

Arrêté n° 2026-230
portant désignation des correcteurs.trices des épreuves écrites du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe Session 2026

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2025-503 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 11 septembre 2025 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe - session 2026,

Arrête :

Article 1 :

Les correcteurs.trices des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe, interne et du 3^{ème} concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2026, sont désigné.e.s comme suit, par épreuve :

➤ Epreuve écrite de français : (commune aux concours externe, interne et 3^{ème} concours) :
A partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.
Des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

- Karima BENAFIA, Attachée territoriale, Département du Puy de Dôme,
- Laurence GIARI, Attachée territoriale principale retraitée,
- François BARGOIN, Attaché territorial principal, commune d'Abrest,
- Caroline MIROWSKI, Attachée territoriale principale, Parc Naturel Régional Livradois Forez,
- Carine DUMAS, Adjointe administrative territoriale principale de 1^{ère} classe, Commune d'Issoire,
- Marion TESTA, Rédactrice territoriale principale de 1^{ère} classe, Commune d'Aulnat,
- Antonia CARMO, Attachée territoriale, Commune de Gerzat,
- Marie-Océane FONTAINE, Attachée territoriale, Mond'Arverne Communauté,
- Marie-José BARDET, Attachée territoriale principale, Thiers Dore et Montagne,
- Marion SAUX, Rédactrice territoriale principale de 2^{ème} classe, Département du Puy de Dôme,
- Clémentine CHALAFRE, Rédactrice territoriale principale de 2^{ème} classe, Commune de Chamalières,
- Jérôme MEYNADIER, Attaché territorial principal, Clermont Auvergne Métropole,
- Stéphane GUILLAUME, Attaché territorial, Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- Sylvie IZQUIERDO, Attachée territoriale principale, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

➤ Epreuve de Mathématiques : (commune aux concours externe, interne et 3^{ème} concours) comportant l'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidat.e.s.

- Angélique FAYET, Attachée territoriale, Commune de Clermont-Ferrand,
- Clément GAULMÉ, Technicien territorial principal de 2^{ème} classe, Clermont Auvergne Métropole,
- Aurélie SOUCHON, Attachée territoriale, CCAS de Cournon,
- Eric ALDIGIER, Attaché territorial, Commune de Riom,
- Marion GASQ-BIGAY, Rédactrice territoriale, Commune de Cournon d'Auvergne,
- Bertrand CORMERAIS, Ingénieur territorial, Commune de Cournon d'Auvergne
- Fabienne TAYTARD, Rédactrice territoriale principale de 1^{ère} classe, Département du Puy de Dôme,
- Bouhabdeli MESSOUSSA, Inspecteur des finances publiques, DGFIP
- Marie-Josèphe GAZEL, Directrice territoriale retraitée,
- Sébastien TRAVADE, Ingénieur territorial, Clermont Auvergne Métropole,
- Joëlle PIGNOT, Rédactrice territoriale principale de 1^{ère} classe, Territoire d'énergie du Puy de Dôme,
- Anais PEALLAT, Rédactrice territoriale, Commune de Cournon d'Auvergne,
- Marie-Paule TRAVADE, Technicienne territoriale principale de 1^{ère} classe, Commune de Riom,
- Grégory BISIAUX, Attaché territorial, Département du Puy de Dôme.

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation et transmis à la représentante ou au représentant de l'Etat.

Fait à Clermont-Ferrand, le **31 MARS 2026**

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le : **01 AVR. 2026**